

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, seizième jour du mois de février deux mille seize (16 février 2017), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Serge Aubry, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Yvon Sauvageau, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

ABSENTS

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2017-02-4660

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Calendrier 2017 des séances du conseil d'administration de la Régie
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2016
6. Approbation des directives et des ordres de changement

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

7. Contrat pour la location et l'entretien de vêtements de travail et produits connexes (OS-781)
8. Achat et fourniture d'une remorque-citerne usagée pour le transport de boues de fosses septiques (OS-782)
9. Services professionnels pour la calibration et la surveillance du réseau de captage de biogaz au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-783)
10. Demande de certificat d'autorisation pour la correction des conduites d'amenées d'une poste de pompage – Autorisation de signature
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-02-4661

**CALENDRIER 2017 DES SÉANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le calendrier 2017 des séances du conseil d'administration de la Régie qui est fixé comme suit :

Jeudi 16 février 2017
Jeudi 30 mars 2017
Jeudi 20 avril 2017
Jeudi 18 mai 2017
Jeudi 15 juin 2017
Mardi 15 août 2017
Mardi 26 septembre 2017
Jeudi 19 octobre 2017
Jeudi 16 novembre 2017
Jeudi 14 décembre 2017

À moins que l'avis de convocation transmis aux délégués n'indique un autre jour, un autre lieu ou une autre heure, les séances ordinaires auront lieu à l'hôtel de ville de Shawinigan à 18 h aux dates indiquées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-02-4662

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
15 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 15 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-02-4663

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-02-4664

**CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DE
VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET PRODUITS CONNEXES
(OS-781)**

ATTENDU la convention collective signée entre l'employeur et les employés de la section site;

ATTENDU l'annexe «D» *Équipement de sécurité et vêtements de travail* de cette convention;

ATTENDU l'obligation de procéder à l'entretien des couvre-tout;

ATTENDU la nécessité d'utiliser des chiffons industriels pour les mécaniciens et les techniciens en maintenance;

ATTENDU que, pour l'adjudication, le calcul du bordereau de soumission se traduit comme suit : quatre-vingt-dix pour cent (90 %) sont pris en considération pour le sous-total des articles, cinq pour cent (5 %) sur le prix de remplacement et de vente et cinq pour cent (5 %) pour les augmentations annuelles;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Prix global soumis pour la première année (taxes en sus)
Québec Linge services d'uniformes	15 903.16 \$
Les services GK (Québec) inc.	4 538.56 \$

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-781, pour la location et l'entretien de vêtements de travail et produits connexes, soit l'entreprise Les services GK (Québec) inc., selon les conditions prévues au devis.

Ce contrat est d'une durée de trois ans avec un prix fixe pour 2018 et 2019. Le conseil pourra ensuite se prononcer sur la possibilité de prolonger ce contrat de deux années supplémentaires à raison d'une augmentation de 5% en 2020 et 2021 pour chacune de ces deux années supplémentaires sans excéder un montant global de 100 000 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-02-4665

**ACHAT ET FOURNITURE D'UNE REMORQUE-CITERNE
USAGÉE POUR LE TRANSPORT DE BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES (OS-782)**

ATTENDU les responsabilités de la Régie liées à l'exercice de sa compétence en matière de gestion des boues;

ATTENDU la nécessité de se procurer une remorque-citerne usagée supplémentaire dans le cadre de l'exercice de cettedite compétence en matière de gestion des boues;

ATTENDU le prix soumis suite au processus d'appel d'offres public:

Entreprises	Prix global (taxes en sus)	Option Remorque fraîchement peinte
Citernes Experts inc.	64 495.00 \$	6 200.00 \$

ATTENDU la recommandation de l'administration;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-782, pour l'achat et la fourniture d'une remorque-citerne usagée pour le transport de boues de fosses septiques, à l'entreprise Citernes Experts inc., au prix global soumis et selon les conditions prévues au devis.

Il est également résolu de se prévaloir de l'option prévoyant que ladite remorque-citerne sera fraîchement peinte préalablement à sa livraison.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-02-4666

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CALIBRATION ET
LA SURVEILLANCE DU RÉSEAU DE CAPTAGE DE BIOGAZ
AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-783)**

ATTENDU que la Régie exploite un lieu d'enfouissement technique assorti d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que quatre campagnes de surveillance environnementale du biogaz à l'intérieur des puits et des bâtiments sont exigées conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR);

ATTENDU que trois campagnes d'évaluation de la migration verticale du biogaz à la surface des zones actives de dépôt sont également exigées conformément au REIMR;

ATTENDU que le réseau est composé de 114 puits de captage dans le secteur C correspondant au lieu d'enfouissement technique (LET), et de 33 puits de captage du secteur B correspondant au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) demandant une surveillance et une calibration.

ATTENDU qu'une mesure de la concentration de méthane dans l'air ambiant à l'intérieur des 21 bâtiments et installations présents sur le site doit être échantillonnée.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Biothermica technologies inc.	51 600.00 \$
WSP Canada inc.	92 776.00 \$
Tetra Tech	60 538.70 \$
SNC-Lavalin	-

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-783, pour la calibration et la surveillance du réseau de captage de biogaz au LET de Saint-Étienne-des-Grès, à l'entreprise Biothermica technologies inc., selon les conditions prévues au devis.

Ce contrat est d'une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-02-4667

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
LA CORRECTION DES CONDUITES D'AMENÉES D'UN
POSTE DE POMPAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur général à signer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour la correction des conduites d'amenées du poste de pompage numéro 2 du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document afférent à cette dite demande.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-02-4668

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures quatre minutes (18 h 04).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRETÁIRE